

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30
Réclamés . . . 30
Faits divers . . . 40

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
21 Juin 1882.

BULLETIN

La conférence projetée devait se réunir le 22, mais il paraît que ce n'est pas possible, elle est ajournée; cet ajournement ne pourra aller au-delà du 26 juin.

Les puissances ont adhéré, et les invitations sont parties hier du quai d'Orsay.

La conférence doit se réunir à Constantinople, mais la Porte n'y prendra aucune part, et le gouvernement turc donne pour raison que l'Égypte étant une province vassale, l'immixtion de l'Europe dans le règlement des difficultés pendantes, blesse les droits souverains du Sultan. Que dirait l'Angleterre si la Turquie se mêlait de traiter la question irlandaise? Les diplomates turcs sont très-forts en dialectique, mais les Anglais ont beaucoup d'argent et beaucoup de navires; cet argument en vaut plusieurs autres.

On ne comprend pas bien que la Turquie donne l'hospitalité, dans sa capitale, à une assemblée de diplomates où elle ne siègera pas. C'est encore une de ces anomalies étranges qu'on n'avait point vues jusqu'ici dans l'histoire. Il faut que l'Europe soit en plein gâchis diplomatique pour donner un spectacle pareil.

On a vu quelquefois des villes neutres choisies pour des négociations ou des congrès; mais alors l'État qui s'y prêtait était en dehors des questions agitées; il n'y avait aucun intérêt de près ou de loin. Mais on n'avait encore jamais vu l'Europe choisir la capitale même de la puissance la plus intéressée pour trancher une question, sans elle et peut-être contre elle.

On sent si bien cette anomalie que l'on n'est pas encore bien sûr de pouvoir convoquer les diplomates à Constantinople. Les uns disent que, si la conférence se réunit dans cette ville, elle tiendra ses séances à

l'ambassade d'Angleterre, sous la présidence du comte Corti, doyen d'âge. Mais alors si la présidence est dévolue à l'ambassadeur d'Italie, on devrait se réunir au palais de l'ambassade italienne. Les autres pensent qu'à défaut de Constantinople la conférence pourrait se réunir à Berlin.

Donc la conférence va se réunir, avec ou sans la Porte. Qu'en sortira-t-il? En 1876, une conférence européenne toute semblable se tint à Constantinople, pour régler pacifiquement la question bulgare. Il en sortit une grande guerre entre les Turcs et les Russes. Telle fut la solution. Espérons que la conférence pacifique de 1882 aura une issue moins belliqueuse.

Les diplomates se proposent uniquement de maintenir le *statu quo* en Égypte; toute question étrangère sera rigoureusement écartée, du moins on le dit.

En ce qui concerne le choix du second plénipotentiaire français à la conférence, nous ne croyons pas que le gouvernement ait encore pris une résolution.

Le nom de M. Tissot, notre ambassadeur à Londres, qui était prononcé, semblerait devoir être écarté à cause de certains raisons d'ordre particulier.

Il est question de M. de Saint-Vallier ou de M. Herbette, ancien directeur du personnel aux affaires étrangères, comme second plénipotentiaire français à la conférence. Quant à celle-ci, on lui assigne pour date d'ouverture le 24. Nous ne saurions la garantir.

Les républicains ont peur d'un changement radical; une interpellation les épouvante, une simple question les met en émoi. Quand M. Tenot interrogea il y a huit jours M. de Freycinet, ce fut un bourdonnement immense dans cette ruche de frelons : Interrogez doucement, ne poussez pas trop loin, surtout ne répliquez pas! Tels étaient les conseils qui arrivaient de tous côtés au questionneur. Les sénateurs, recouvrant leurs jambes de quinze ans, accouraient du Luxembourg : Faites attention, parlez bas, vous pourriez renverser le ministère, et la

crise deviendrait facilement une crise gouvernementale. Si la bourrasque était un peu forte, vous verriez sombrer la barque qui porte la République et notre fortune.

Il y a des bruits de conspiration dans l'air; les bonapartistes appellent à grands cris un soldat; ils crient Pavia! Pavia! comme s'ils étaient à la veille du 2 Décembre.

Le *Figaro* rappelle ce mot du général Foy : Quand la fortune de la France a été mise en péril, il s'est toujours trouvé un soldat pour ramasser son épée. Paris, le *Voltaire* dénonce la grande conspiration orléaniste. M. le duc d'Aumale, qui aime à voir des bêtes dans ses écuries, les a remplies ces jours-ci de républicains; la police, embusquée derrière les arbres de Chantilly, a compté les sénateurs et les députés de la gauche qui se rendaient à l'écurie. Elle en a compté beaucoup.

M. le duc de Nemours, plus poli, a reçu ses invités au salon, il y en avait de toutes les nuances de l'arc-en-ciel politique.

M. de Cassagnac a offert bruyamment à M. le duc d'Aumale l'appui de sa cravache; il confesse bien haut sa foi impérialiste, mais, ajoute-t-il, les bonapartistes ne sont pas prêts! Et l'heure presse, l'honneur de la France est compromis à l'étranger, sa sécurité est à la merci de la première émeute, il faut agir, il faut tenter un coup.

Le Français se rit des intentions prêtées à M. le duc d'Aumale; le prince, dit-il, ne conspire pas, le prince ne fera rien contre la légalité, il a un trop grand respect pour la Constitution. Mais les républicains ne sont pas tranquilles. L'annonce d'un coup d'État n'effraie personne; si quelqu'un, prince ou non, balayait la République et prenait le pouvoir, le pays ne s'en fâcherait pas, il en a assez; par malheur, la longue série des révolutions a obscurci chez lui la notion du droit.

La grande masse conservatrice demeure indécise dans la plaine, attendant la fortune; il ne reste plus attachée à la République que la meute des affamés qui vivent aux dépens de la France. Mais que la pro-

vende soit distribuée par d'autres mains, et vous verrez toute la meute changer de voie. Déjà elle lève le nez en l'air et prend le vent.

Cette disposition des esprits n'a point échappé aux piqueurs; ils font encore claquer le fouet, ils sonnent du cor, mais point d'élan, point d'enthousiasme, ils n'ont plus confiance, et malgré eux, ils murmurent :

« Tout va mal! Rien ne va plus! Ça se décolle. »

Chronique générale.

La République, qui s'acharne à frapper la Religion et ses ministres, se montre naïvement surprise de voir sa fête accueillie par le clergé sans aucun enthousiasme. Elle a mis l'Église de France en deuil : tant pis, il faudra que l'Église se pare, se décore et s'illumine pour la solennité dite nationale.

Le ministre de la justice prend soin d'informer les administrations locales que la maison de Dieu devra bon gré mal gré se prêter, le 14 juillet prochain, à l'allégresse de ceux qui la détestent.

Elle sera pavoisée, illuminée, et ses cloches chanteront en l'honneur de la République. Si le curé résiste, on passera outre!

Bien plus, on pavoisera même sa maison, si la chose se peut faire sans qu'on pénètre chez lui! Que de bonté vraiment, dans cette dernière réserve du ministre! On admire tant de délicatesse, et ce souci du respect dû au domicile!

Voici la circulaire :

« Paris, le 14 juin 1882.

» Monsieur le préfet,

» J'ai l'honneur de vous rappeler les instructions que mon prédécesseur à l'administration des cultes a adressées l'année dernière, relativement à la célébration de la fête nationale du 14 juillet, pour répondre aux questions qui lui ont été posées par plusieurs de vos collègues.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

ONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXVI

COURS BLESSÉS.

(Suite.)

— Mais ne serait-il pas plus prudent d'essayer de transporter les blessés à Géryville?

— Non! Bien que plus avant dans le Sud, Rassouk est plus élevé et aéré que la redoute. Les chèvres abondent. D'ailleurs, dans une demi-heure nos blessés y seront installés, tandis qu'il nous faudrait trois jours de dure marche sous le soleil pour les transporter à Géryville. Montméral n'y arriverait pas vivant.

L'espoir contenu dans les paroles de Ben-Haret avait été avidement saisi par Carmen; la jeune fille n'osait se demander pourquoi elle était maintenant heureuse de voir la petite colonne se diriger du côté de Rassouk et non sur Géryville où elle pouvait espérer rencontrer son père. Mais elle sentait que ce serait une douleur profonde pour elle que d'être arrachée du chevet de ce blessé qui la veillait cependant lui était inconnu.

Quant à José, dont le brancard suivait celui du capitaine, il tenait la main de Djemmaah et la pressait tendrement, pendant que la jeune Arabe lui racontait son voyage à Alger et ses vaines tentatives pour pénétrer dans sa prison.

On arriva à Rassouk. Fathma, qui avait pris les devants avec ses serviteurs, fit conduire les blessés sous une tente qu'elle venait de faire dresser à côté d'une des citernes.

Son gourbi placé en arrière de cette tente devait servir d'asile à Carmen et à Djemmaah.

Fathma était revenue elle-même au-devant de la petite troupe et lui avait fait faire un détour afin d'éviter à Djemmaah l'aspect de ce champ de bataille que jonchaient les cadavres de ses frères, mais les préoccupations de Djemmaah étaient ailleurs, et peut-être en ce moment, au fond de son cœur, sa seule crainte était-elle que Ben-Haret ne la rendît à la liberté.

Dès que les blessés furent couchés sous leur tente, Ben-Haret fit un signe à Boisville :

— Le temps presse, dit-il. Si nous voulons retrouver Ruscida, il faut partir tout de suite, car il ne sait pas que ses enfants sont en notre pouvoir et cherchera à profiter de la nuit pour se rapprocher des postes français. L'homme qui doit nous servir de guide nous attend.

— Partons donc, dit Boisville.

Et, quelques minutes après, les deux camarades

de collège, précédés d'Assaverte et suivis d'une dizaine de cavaliers, galopèrent vers l'Oued-Gharis.

Ben-Haret avait dit à Fathma qu'il rentrerait dans la nuit. Une dizaine de kilomètres séparait à peine en effet Rassouk du lit de la rivière.

Mais, le lendemain, le cheick n'était pas encore de retour et aucun message n'était venu de lui.

Sur les instances de Fathma, le chef Chambas, qui commandait en l'absence de Ben-Haret, fit fouiller tout le pays par ses éclaireurs, mais sans trop dégarnir le campement. Il n'y avait pas à craindre, en effet, un retour des Touaregs, mais on leur savait des alliances avec quelques tribus des Ouled-Sidi-Cheick, aux territoires desquelles confinait Rassouk.

D'ailleurs, Ben-Haret avait formellement défendu à ses cavaliers de s'éloigner de plus d'une heure du campement.

Les éclaireurs ne trouvèrent aucune trace du cheick ni de ses hommes. Vainement ils remontèrent et redescendirent le lit du torrent, fouillant toutes ses cavités. Les recherches furent inutiles; et cependant il était certain que la petite troupe ne s'était pas portée au-delà de la rivière, car les empreintes laissées par les pieds des chevaux s'arrêtaient à la rive droite et ne reprenaient pas de l'autre côté.

Le rapport des éclaireurs plongea le camp des Chambas dans la consternation. Ben-Haret était

adoré de ses hommes; ceux-ci, éloignés de près de deux cents lieues de leur territoire, avaient un vif désir de rejoindre les douars et d'y ramener les riches troupeaux repris sur les Touaregs.

La prudence d'ailleurs leur commandait de se mettre en route au plus vite. La saison de la sécheresse absolue commençait. C'était un grand hasard que les citernes continssent autant d'eau. Encore cette eau ne pouvait-elle longtemps suffire aux hommes et aux troupeaux. Et cependant personne ne parlait de départ.

Les recherches recommencèrent. Elles furent poussées plus loin. De petits goums s'aventurèrent jusque chez les Ouled-Sidi-Cheick. Mais ceux-ci qui, d'ailleurs, ne semblaient pas se préparer à la guerre jurèrent, par Allah, qu'ils n'avaient vu ni le cheick, ni aucun de ses hommes. Pas un cadavre, pas un lambeau de vêtement ne fut trouvé. Il était donc inadmissible que les dix hommes qui composaient l'escorte du chef eussent été détruits ou entraînés sans lutte et sans qu'il restât par conséquent une trace de cette lutte.

D'autre part, cependant, la pauvre Fathma, qui eût voulu trouver, dans cette absence même d'indices, matière à espérance, connaissait trop la tendresse que lui portait Ben-Haret et sa sollicitude vis-à-vis de ses tribus pour croire qu'il avait poussé plus loin son expédition sans prévenir personne, au risque de compromettre la sûreté de

» Cette solennité a un caractère purement civil et ne comprend pas nécessairement de service religieux officiel. Mais les municipalités, qui ont toute latitude quant au programme de la fête, peuvent, si bon leur semble, y comprendre la célébration de messes et se concerter dans ce but avec les ministres des cultes.

» D'un autre côté, les églises étant des propriétés communales dont l'intérieur seulement est affecté à l'usage spécial du culte, les municipalités peuvent exiger que le drapeau national orne la façade pendant le jour et que les illuminations y soient entretenues pendant la nuit, pourvu qu'elles prennent à leur charge la dépense qui peut en résulter.

» Quant aux presbytères, ils ne sauraient être illuminés si les ecclésiastiques qui les habitent s'y opposent; ils ne sauraient être également pavés, au cas où ceux-ci s'y refuseraient, que si l'apposition du drapeau pouvait avoir lieu sans pénétrer dans l'immeuble. (Confirmé par les précédents arrêts de la cour de cassation: 31 mars, Verroux, vicaire de Cessy (Ain); 9 juin, Maury, desservant de l'Escales, commune de Puivert (Aude).)

» Un usage constant a toujours associé les sonneries aux réjouissances publiques, et il n'est pas douteux que MM. les curés et desservants ne respectent, à cet égard, la tradition. Toutefois, si des résistances venaient à se produire de leur part, MM. les maires ne devraient passer outre qu'après avoir adressé au curé une réquisition écrite et avoir constaté, par procès-verbal, le refus d'obéissance à cette réquisition.

» Dans tous les cas, les clefs de l'édifice religieux doivent être remises, aussitôt après l'accomplissement de l'objet pour lequel la réquisition a été prise, entre les mains du desservant ou du président de la fabrique qui, ayant seuls la responsabilité des objets mobiliers affectés au culte, ont seuls également, aux termes de la jurisprudence, la garde des clefs de l'église.

» Je vous engage à insérer ces instructions au recueil des actes administratifs de votre préfecture et à en donner connaissance à l'autorité diocésaine, si vous le jugez nécessaire.

» Recevez, etc.

» Pour la garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

» Le conseiller d'Etat, directeur général des cultes,

» FLOURENS. »

Le vote par lequel la Chambre a admis la suppression de l'inamovibilité des juges et leur nomination par l'élection a produit dans toute la France une impression désastreuse. Voici un fait qui donnera une idée de l'émotion :

Presque tous les procureurs-généraux constatent, dans leurs rapports, que là où ce vote a le plus surexcité l'opinion, c'est précisément dans les barreaux.

Quelques-uns de ces magistrats disent qu'il est à craindre que les divers barreaux qui, jusqu'ici, avaient donné leur appui au

gouvernement, ne deviennent des centres d'opposition contre la République.

OBSÈQUES DU GÉNÉRAL DE CISSEY.

Les obsèques de M. le général de Cissey ont été célébrées avant-hier, à midi, à l'église Saint-Pierre du Gros-Cailou. Dès la veille, le corps avait été déposé dans le caveau de l'église. Le deuil était conduit par le frère du défunt.

L'église était brillamment décorée et illuminée. Un magnifique catafalque portant des médaillons aux armes du défunt, avec la devise : *Quo Deus vobis*, était placé dans la nef principale. Autour du catafalque se tenaient les généraux Lecomte, Renson, Grévy et Ducros.

Le Président de la République s'était fait représenter par le général Pittié, accompagné du commandant Fayet; M. le commandant Fournier représentait le ministre de la marine.

M. Billot, ministre de la guerre, assistait à la cérémonie.

Les honneurs militaires ont été rendus au défunt par un bataillon du 74^e régiment de ligne, musique et drapeau en tête, un bataillon du 34^e régiment de ligne, deux escadrons des 3^e et 6^e cuirassiers, la garde républicaine à cheval et une batterie du train. Toutes les troupes étaient sous le commandement de M. le général Lemy.

Dans l'assistance, on a remarqué M^r le duc de Nemours, les maréchaux de MacMahon et Canrobert, le général de Ladmirault, le général de Rochebouët, le général Fleury, M. Le Royer, Duclerc, Pelletan, le général Péliissier, le comte Rampon, Barrie, Pons, le comte d'Haussonville, Chesnelong, Dietz-Monin, Baragnon, Boffet, comte Daru, le marquis de Pariz, Robinet de Cléry, de Carayon La Tour, de Lesseps, baron Reille, Fournier, ancien ambassadeur, etc. La messe a été dite par M. l'abbé Faure, vicaire, et l'absoute a été donnée par M. le curé Favage.

Pendant le service religieux, la musique militaire s'est fait entendre. Les troupes ont défilé devant le corps placé sur le corbillard. L'inhumation définitive aura lieu dans l'Allier, dans un caveau de famille.

La fête dite nationale du 14 juillet sera célébrée cette année avec une solennité exceptionnelle. Les réjouissances populaires en l'honneur de ce sanglant anniversaire dureront deux jours.

Le 13 aura lieu l'inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville, avec banquet, avec illumination dudit monument et pavoiement de la place.

Le 14 juillet auront lieu : la revue traditionnelle de Longchamp, des représentations gratuites dans les principaux théâtres, des régates sur la Seine, des ascensions aérostatiques pour rappeler sans doute les exploits de M. Gambetta, des illuminations et des pavoiements sur toute la ligne, feux d'artifice, pétards, accidents et réjouissances de toute sorte.

A minuit, ivresse générale.

ceux qu'il avait entraînés si loin de leurs douars et de la plonger elle-même dans une inquiétude mortelle.

Si Ben-Haret était vivant, il fallait qu'il fût prisonnier, et prisonnier vraisemblablement d'un goum que les Touaregs avaient laissé en arrière pour épier leurs vainqueurs de la veille.

Une seule chose rassurait un peu Fathma, c'était la présence de Djemmaah à Rassouk. Les Touaregs, malgré la fureur dont ils étaient animés contre le chef qui leur avait infligé un si rude échec, respecteraient peut-être sa vie pour obtenir la liberté de la fille de Bou-Maza.

Un incident vint porter à son comble l'inquiétude de Fathma et des chefs Chambas.

A la fin de la journée qui suivit la mystérieuse disparition de Ben-Haret et de Boisville, deux conducteurs de chameaux qui étaient venus faire boire leurs bêtes à la citerne centrale furent trouvés morts.

Les cadavres verdâtres des hommes se décomposaient déjà sous l'action des premiers rayons du soleil. Les chameaux, les naseaux enflammés, erraient aux alentours de la citerne en poussant de sourds gémissements.

Un chef, prévenu, fit approcher un mouton. L'animal refusait de boire. On lui entonna de force l'eau de la citerne. Un quart d'heure après il était mort.

Les Touaregs, avant de quitter le douar, avaient

empoisonné l'eau avec des graines d'euphorbe.

Les autres citernes furent vérifiées : une seule, celle auprès de laquelle Fathma avait fait dresser la tente des blessés, était inoffensive. Mais la provision d'eau qu'elle contenait devenait insuffisante pour cette masse d'hommes et d'animaux.

Il fallait à tout prix prendre immédiatement, sans chercher à retrouver le chef, le chemin des douars, et c'est à peine si l'on aurait assez d'eau pour gagner la première oasis.

Mais Fathma refusait absolument de quitter Rassouk avant d'avoir des nouvelles ou des ordres de son mari. Montméral, que Ben-Haret avait recommandé avec tant d'instances à la sollicitude des siens, ne pouvait d'ailleurs être transporté. Un affreux délire s'était emparé de lui.

Le chef Chambas se décida alors à faire partir les troupeaux et la plus grande fraction des goums. Il ne garda à Rassouk qu'une cinquantaine de cavaliers à la tête desquels lui-même voulut rester.

Le départ eut lieu aussitôt, et une heure après que cette décision avait été prise, la longue colonne des troupeaux, flanquée par les cavaliers, prenait la route des Sables.

Mais il avait fallu puiser largement pour remplir les outres de voyage à la seule citerne dont l'eau fût buvable, et il allait en rester à peine quelques centaines de litres à ceux qui demeuraient à Rassouk.

On télégraphie de Bordeaux, 20 juin, 4 heures du soir :

« Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu l'ouverture de l'exposition. La foule était immense.

» Le discours de M. Léon Say n'a rien eu de politique; il traitait de l'utilité des expositions.

» Le ministre a terminé par le cri de : Vive la République! accueilli par un silence glacial. On pense qu'il prononcera ce soir, après le banquet, un discours politique. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Nous ne devons pas, à cause des événements d'Egypte, perdre de vue ce qui se passe en Allemagne, d'autant que l'empire allemand est aujourd'hui un facteur considérable dans la politique européenne. Il tend même à en devenir le pivot.

Dernièrement, M. de Bismark a éprouvé un échec sérieux au Reichstag: il a été battu dans la question du monopole du tabac par 276 voix contre l'infime minorité de 43. Mais ces défaites ne le déconcertent pas; il les brave; il va même au-devant de toutes les oppositions, en déclarant fièrement que « les intérêts et la grandeur de l'Allemagne sont au-dessus de toutes les majorités parlementaires ».

Peu de jours après cet échec, le chancelier reparut à la tribune, non pas seulement pour défendre l'armée contre les demandes de réductions, mais pour affirmer le rôle militaire de l'Allemagne au cœur de l'Europe.

Il n'est pas besoin de faire ressortir la gravité de ces déclarations au moment même où l'Europe songe à un aréopage diplomatique pour trancher la question égyptienne, et où les événements peuvent l'obliger à recourir aux armes. Il suffit de les citer, car on lit facilement entre les lignes :

« Pensez-vous que ce soit pour mon plaisir que je maintiens l'effectif élevé de l'armée? Je ne sais pas si c'est là le cas chez nos voisins en France et en Russie, pays dont chacun a plus d'hommes sous les armes que nous; j'ignore quels buts ces nations poursuivent par là, je n'ai à m'occuper que du fait, que ces millions de baïonnettes sont dirigées vers le centre de l'Europe, que c'est nous qui sommes au centre et que notre position géographique, toute l'histoire le démontre, nous désignera toujours aux coalitions des puissances. Et autrefois notre faiblesse a eu assez à souffrir de ces alliances.

» Vous connaissez la coalition de la France, de la Russie et de l'Autriche contre Frédéric-le-Grand, du temps de Kaunitz. Pourquoi rien de pareil ne pourrait-il pas se reproduire? Nous possédons de quoi exciter l'avidité de nos voisins. Si je puis revendiquer quelque mérite pour ma politique étrangère, c'est d'avoir empêché depuis 1874 toute coalition prépondérante contre l'Allemagne. Mais mes efforts seraient restés

Ceux-ci, il est vrai, pourraient chercher à s'approvisionner du côté du Tell. Par prudence, l'eau fut rationnée immédiatement et la citerne gardée par deux factionnaires.

Quelques jours se passèrent pendant lesquels on continua à chercher sans plus de succès les traces de Ben-Haret.

Mais ces reconnaissances durent elles-mêmes être suspendues. Comme Ben-Haret l'avait prévu, lorsqu'il défendait de dégarnir Rassouk, quelques fractions des Ouled-Sidi-Cheick commençaient à se réunir. Plusieurs éclaireurs Chambas avaient été égorgés et un cercle d'ennemis enveloppait peu à peu la petite troupe de Rassouk.

Il devenait maintenant presque impossible de s'échapper ou de se ravitailler et l'eau s'épuisait.

Pendant ce temps, grâce aux soins des trois femmes, l'état des blessés s'était amélioré. José et Philoctète étaient sur pied et le Gascon, garde-malade à son tour, partageait ses soins entre le capitaine et le pauvre Safy qui, blessé en même temps que Montméral, s'était traîné tout sanglant jusqu'à Rassouk.

Philoctète avait entrepris de le guérir, lorsqu'un matin, pendant qu'il lavait la plaie de l'animal, le chef Chambas s'approcha, appuya le canon de son pistolet sur la tempe du cheval et lui cassa la tête.

(A suivre.)

infructueux sans notre organisation militaire, sans le maréchal de Moltke et sans le respect que nos bonnes baïonnettes nous feraient retomber dans la faiblesse d'aujourd'hui, quand l'Allemagne était une sorte de Pologne, propre à être partagée et contenue pour tout le monde des provinces fertiles étant donnée la faiblesse du sentiment triotique allemand. »

Et plus loin, en finissant son discours en s'adressant à ses adversaires, M. de Bismark est revenu encore une fois sur la nécessité de maintenir l'armée allemande en état d'entrer toujours en campagne.

Il faut donc toujours regarder à Berlin même si le sort de l'Egypte est en jeu, parce que, à Berlin, comme nous le disions plus haut, est le pivot de la politique européenne.

C'est Stamboul qui, à cette heure, est en échec toute la diplomatie d'Europe, propos de la conférence projetée, mais Berlin qui inspire Stamboul; et Abdoul-Mid ne donne pas un ordre au Divan sans l'avis préalable de M. de Bismark!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 juin. La Bourse a été profondément atteinte par la situation politique et la situation financière ne laisse pas moins concevoir de vives inquiétudes si la crise doit se continuer.

Cependant nous croyons qu'on a atteint le maximum de baisse et que, tentés par les prix élevés des capitaux de placement vont se décider à jouer en valeurs solides.

L'attitude de nos fonds publics est meilleure : l'ouverture : 3 0/0, 81.17, 81.10 et 81.20; 4 1/2, 82.15, 82.10 et 82.25; 5 0/0, 114.70 et 114.65.

Le marché des fonds étrangers est en hausse : l'Egypte s'avance à 293.75. Le Turc à 12.10.

Les Sociétés de crédit, si vivement ébranlées dans la séance d'hier, sont meilleures.

La Banque de France, de 5,370, parvient à 5,380.

Le Crédit Foncier est sans variations sur la semaine. C'est aujourd'hui qu'a lieu l'assemblée générale des actionnaires de cette Société qui doit approuver le projet de fusion avec la Banque d'Hygiène.

Les demandes d'obligations foncières ne se ralentissent pas, l'épargne ne recherche plus que les valeurs qui lui offrent quelque sécurité.

Les capitalistes profitent de la situation actuelle de la place pour se mettre sur les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies, les sommes persuadés qu'ils feront une bonne affaire pour l'avenir.

Les ventes qu'on nous signale sur le Crédit Foncier Français n'ont d'autres causes que la crainte d'une baisse sérieuse sur ces titres; on sait que le portefeuille de cet établissement est rempli de valeurs sans valeur qu'il n'a pu placer malgré la faiblesse de ses agences. On offre à 460.

Le Crédit de France est à 265, il cherche depuis plusieurs jours la meilleure combinaison qui doit l'empêcher de disparaître, il est à craindre que tous ses efforts ne soient perdus.

La Banque Nationale n'est pas plus heureuse : ses cours sont descendus à 380. Y a-t-il quelque chose à redouter de ce côté?

L'on reprend peu à peu sur la Société Financière à 530; le détachement du coupon de 40 fr., solde du dividende, va provoquer des ventes.

Chronique militaire.

Répartition de la cavalerie du corps expéditionnaire de Tunisie dans la nouvelle organisation qui va avoir lieu.

4^e régiment de chasseurs d'Afrique : 3 escadrons à Manouba; 4 escadrons à Kef; 4 escadrons à Béja; 4 escadrons à Bès.

4^e régiment de hussards : 3 escadrons entre Gabès et Gafsa.

6^e régiment de hussards : 2 escadrons à Kairouan.

44^e régiment de hussards : 2 escadrons entre Soussa et Gafsa.

Le 7^e régiment de chasseurs, qui est en Tunisie, rentre en France en laissant 2 escadrons à Bône (Algérie).

Le 13^e régiment de chasseurs, qui est en Tunisie, rentre en France, laissant 2 escadrons à Sétif (Algérie).

Le projet du ministre de la guerre sur la création d'une armée d'Afrique comprendrait un effectif de 64,000 hommes, au lieu de 50,000 hommes que nous avons actuellement.

Des grandes manœuvres auront lieu dans les environs de Châteaubriant, dans la première quinzaine de septembre. L'objectif sera la ville de Châteaubriant.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le lundi 17 juillet prochain, pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours. Ils se réuniront le lundi 25 septembre, pour la seconde partie de leur session, qui pourra durer plus de cinq jours.

Certificat de grammaire. — La commission chargée de délivrer le certificat de grammaire aux aspirants officiers de santé pharmaciens de 2^e classe, se réunira dans une des salles du lycée d'Angers, le jeudi 6 juillet, à 8 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de l'inscription académique, d'ici au 1^{er} juillet.

Chaque candidat devra produire : 1^o une copie sur timbre et légalisée de son acte de naissance; 2^o une déclaration signée de lui et légalisée par le maire, constatant qu'il ne s'est présenté devant aucun jury d'examen depuis trois mois au moins.

Comité des Ecoles Libres.

Un grand nombre de propriétaires du département ayant fait connaître qu'ils profiteraient de leur séjour à Angers pour souscrire à l'œuvre des Ecoles Libres de Maine-et-Loire, nous les informons que les fonds sont reçus par le trésorier, M. Perche, ancien commissaire-priseur, rue Saint-Martin, 5 bis, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures, chez lequel nous sommes heureux de constater que des sommes importantes ont déjà été versées.

On peut également lui adresser les fonds par la poste.

Un journal a dit que les fonctionnaires de la République coûtaient 15 millions de plus que ceux de l'Empire. Ce chiffre est bien au-dessous de la vérité.

« Le traitement des fonctionnaires de tous rangs absorbe 332 millions, soit près de 92 millions de plus que sous l'Empire. »

C'est le *Citoyen*, journal républicain, qui a fait dernièrement cette déclaration.

BAUGÉ.

La semaine dernière, ont eu lieu, à Baugé, les examens pour le diplôme de fin d'études. Le pensionnat de la Providence ne présente pas habituellement d'élèves à cet examen, mais cette année trois familles ont voulu que leurs enfants subissent cette épreuve : ces trois jeunes filles ont obtenu leur diplôme avec la note *très-bien*; aucun autre enfant n'a obtenu la même mention.

CHOLET.

Jeudi dernier, vers midi, un jeune homme âgé de 46 ans, Victor-Paul Chauveau, employé chez M. Mérand, négociant, rue Nationale, alla, en compagnie d'un garçon de 42 ans, nommé Baudry, chercher des vers d'eau pour la pêche.

La température était tiède, le soleil brillait. Chauveau eut l'envie de se baigner : il se déshabilla, se précipita dans la Moine, profonde de deux mètres dans l'endroit où se passait cette scène, et se mit à nager; mais tout à coup il coula et ne reparut pas. L'imprudent jeune homme sortait de mangons lorsqu'il s'était mis à l'eau. Le cadavre de Chauveau a été repêché par la police une heure environ après l'accident. Son père et sa mère sont dans la désolation.

Vendredi, dans la soirée, le sieur Boissinot, bordier au Petit-Champ, commune de Cholet, est tombé, la tête la première, du haut d'une charrette de fourrage. Quand le docteur Coulbault, appelé près de trois heures après l'accident, est arrivé, l'état du bordier était désespéré. Boissinot expirait dans la nuit, d'une congestion cérébrale. (Intérêt public.)

BRAUPREAU.

On écrit de cette localité à l'*Etoile* que la procession de dimanche dernier a été plus belle encore, par l'empressement et la piété de la population, que celle du dimanche précédent.

M. le supérieur du Petit-Séminaire, récemment arrivé de Jérusalem, portait le Saint-Sacrement, qu'accompagnaient le Conseil municipal, les autorités. Le corps

des pompiers formait la baie des deux côtés du dais.

Cette année, ici comme ailleurs, les petits enfants étaient plus nombreux que de coutume à la procession du Saint-Sacrement.

ANGERS.

Le nommé Cartaud, soldat au 2^e pontonniers, accusé de désertion à l'intérieur, vient d'être condamné par le conseil de guerre de Tours à la peine de trois ans d'emprisonnement.

Samedi dernier, un jeune garçon de 12 ans, Ferdinand Blanchard, péchait à la ligne sur le bord d'un bateau, près du pont de la Haute-Chaîne. On ne sait comment il est tombé dans la Maine, et ce n'est qu'une heure environ après sa disparition, et après une recherche minutieuse, qu'on a pu le retirer. On juge de la douleur de la pauvre mère quand on lui annonça, avec tous les ménagements possibles, la triste nouvelle en même temps qu'on lui rapportait le cadavre de son enfant.

NANTES.

On assure à l'*Espérance du Peuple* que l'arrêté sur les processions a fait perdre aux ouvriers et aux commerçants de la ville de Nantes la somme de quatre-vingt mille francs. C'est un joli denier. Cette évaluation, qui n'a rien d'exagéré, prouve quelle sollicitude les ouvriers et les commerçants trouvent chez les républicains.

Chacun sait que les processions ne coûtaient pas un centime à la Ville; mais qu'est-ce que cela fait aux maîtres du jour? Ils se rattraperont au 14 juillet, et cette fois ce sont les contribuables qui paieront les frais.

Une découverte assez étrange vient d'être faite dans la toiture d'une maison sise 21, Haute-Grande-Rue, à Nantes, dont M. Lambert s'est rendu propriétaire.

Les couvreurs, en faisant les réparations que nécessitait l'état de cette maison, ont trouvé, au-dessus d'une fenêtre d'un grenier, des ossements d'un enfant paraissant âgé de six à huit ans. Les deux humérus sont assez bien conservés, ainsi qu'une omoplate et une partie du fémur. Le crâne possède encore l'enveloppe qui le tapissait intérieurement; une vertèbre et deux côtes paraissent plus détériorées. La partie du fémur qui reste paraît avoir été coupée ou brisée, il en est de même d'une partie d'un radius et d'un cubitus qui se tiennent encore ensemble.

Ces restes ne doivent pas remonter à une époque supérieure à 50 ans. Il est certain qu'on se trouve en présence d'un crime dont les années empêchent toute recherche.

(*Espérance du Peuple.*)

Pêche du saumon. — La pêche du saumon, dans la Loire-Inférieure, a été très-fructueuse cette année, et, de mémoire de pêcheur, on n'avait vu autant de ces poissons en rivière. Un seul pêcheur de Haute-Indre en a pris 40 en deux nuits, et les seigneurs de Roche-Maurice en ont capturé deux cents en une seule soirée.

LE MANS.

Dimanche, le conseil municipal du Mans s'est réuni pour nommer un maire. 29 membres étaient présents. Après trois tours de scrutin, M. Rubillard a été élu par 25 voix. Les adjoints ont ensuite été nommés. Ce sont : MM. Guettier, 48 voix; Ravasé, 29 voix; Bolbée, 24 voix.

RENNES.

M. le général de brigade en retraite Ridouel, de l'arme de l'infanterie, est mort à Rennes le 14 juin. Né en 1806, il était entré à Saint-Cyr en 1824. Colonel du 13^e de ligne, il avait été nommé général de brigade au moment de la campagne d'Italie en 1859.

GUÉRISON DE LA RAGE DÉCLARÉE.

Dans sa séance du 13 juin, l'Académie de Médecine a reçu une communication de la plus haute importance.

Il s'agissait de la guérison parfaitement authentique d'un cas de rage déclarée, par la pilocarpine. Si de nouvelles observations venaient confirmer les résultats obtenus par ce nouvel agent thérapeutique, l'antidote de la rage cherché depuis si longtemps, et jus-

qu'à ce jour malheureusement en vain, il faut bien le dire, serait enfin trouvé, et même lorsque les premiers accès se sont déclarés.

M. le docteur Denis-Dumont, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Caen, communique une observation des plus intéressantes que nous résumons ainsi :

Le mardi 23 mai 1882, on venait demander à l'Hôtel-Dieu de Caen une camisole de force pour amener un homme enragé, qui avait été mordu la veille dans la commune de Feugerolles, à 10 kilomètres de Caen. Le malade entra dans l'après-midi, vers cinq heures, et fut placé dans le service chirurgical, en raison des plaies qu'il portait à la main. Cet homme, âgé de 38 ans, berger, allait, le 16 avril, à Feugerolles, lorsqu'il fut mordu, vers six heures et demie du soir, à l'avant-bras gauche et à la main, par un chien à lui inconnu et qui ne lâcha prise que lorsqu'il lui eut fortement serré la gorge.

Le lendemain seulement, notre homme apprenait que ce chien avait également mordu le même jour une femme près de la gare de Feugerolles, ainsi qu'une petite fille dans le village même, et un jeune garçon d'une commune voisine; il apprenait aussi que ce chien passait pour enragé. Le soir, c'est-à-dire plus de vingt-quatre heures après l'accident, il touchait la plaie avec de l'acide nitrique fortement dilué, dont il se servait de temps à autre pour les pieds de ses moutons. Au bout de quelques jours, la plaie était complètement cicatrisée.

Il continuait ainsi à jouir d'une très-bonne santé, sans aucun changement d'humeur, lorsqu'il apprit par hasard, le 20 mai au soir, que la femme mordue le même jour que lui et prise de la rage le 19, venait de succomber. Cette mort l'impressionna vivement, et dès la nuit du 21 au 22 mai l'agitation commença; la soif devient intense; dans la matinée, les phénomènes s'accroissent de plus en plus, en même temps qu'il éprouve une grande difficulté à avaler les liquides, une contraction violente de la gorge; les accès se dessinent avec tendance à mordre gens et objets qui l'environnent. Les crises se succèdent plus ou moins rapprochées, jusqu'au moment où le malade est transporté à l'hôpital. Pendant ce temps, il est triste, inquiet, abattu, et n'ajoute aucune foi aux promesses de guérison qui lui sont faites à l'Hôtel-Dieu de Caen. Nous ne décrirons pas ici les symptômes de la maladie, absolument caractéristiques, de la rage; nous nous bornerons à dire que dès l'entrée de cet homme à l'hospice on institua un traitement spécial qui eut pour base des injections sous-cutanées de pilocarpine, de façon à entretenir constamment les sueurs et la salivation, en même temps que l'on prescrivit à l'intérieur le chloral, le bromure de potassium et le sirop de codéine. Sous l'influence de cette médication, les accidents rabiques étaient rapidement enrayés, et le 30 mai la guérison était considérée comme définitive.

Devant un résultat aussi considérable, — c'était le premier cas de rage déclaré qui ait été guéri, — une enquête directe fut faite par M. Denis-Dumont sur l'origine de la maladie; elle a donné comme certain : 1^o que c'est bien le même chien qui a mordu le 16 avril les quatre personnes citées plus haut; 2^o que la femme X... est bien morte de la rage le 20 mai, c'est-à-dire 34 jours après avoir été mordue.

En résumé, dit en terminant M. le docteur Denis-Dumont, rien n'a manqué à l'ensemble des faits que nous venons de rapporter pour confirmer sans aucune contestation possible de diagnostic d'un cas de rage déclaré, rien n'a manqué, dit-il, si ce n'est la dernière période, c'est-à-dire la mort. Pour l'auteur de cette note, la pilocarpine aurait joué le rôle le plus important dans la guérison obtenue.

M. Bouley demande à prendre la parole dans la prochaine séance pour donner lecture de son rapport sur une observation de M. Lartigue, de Pujol (Gironde), observation d'une guérison de rage également par la pilocarpine, remontant au mois de septembre dernier.

Faits divers.

Le procès engagé par cinq conscrits du canton de Matha (Charente-Inférieure) contre M. Candelier, ancien sous-préfet de Saint-Jean d'Angely, qui avait oublié un ou

plusieurs numéros dans l'urne, lors du tirage au sort, vient de recevoir une solution définitive. Le tribunal a rendu, jeudi 15 juin, son jugement qui condamne l'ancien sous-préfet à des dommages-intérêts envers les conscrits, en fixe le chiffre à 164 fr. par chaque homme de la première portion du contingent et condamne en outre M. Candelier en tous les dépens.

A la Roche-Derrien (Côtes-du-Nord), les filles du Saint-Esprit ont présenté 9 élèves qui toutes ont obtenu le certificat.

Les Frères de Saint-Nicolas-du-Pélem ont vu 6 de leurs élèves obtenir aussi le certificat. Oh! ces ignorants, ils n'en font jamais d'autres!

On écrit de Riom :

« Le sieur Robert, instituteur public de la commune de Clerlaude, vient d'être révoqué par M. le préfet du Puy-de-Dôme. »

Cette révocation est motivée par des actes nombreux d'immoralité, dont cet instituteur se serait rendu coupable depuis longtemps vis-à-vis de jeunes enfants qui lui avaient été confiés. Trente élèves auraient été souillés par ce misérable, qui était âgé de cinquante ans et marié depuis longtemps. Ajoutons que l'administration, prévenue depuis longtemps par la rumeur publique, a attendu deux ans pour sévir.

Théâtre de Saumur.

SAMEDI 24 juin 1882.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. BARON

Premier Comique du théâtre des Variétés,

Avec le concours de :

MM. FRANCIS, ANGÉLI, DUMESNIL, COSTE, M^{lle} MÉRIANI, du théâtre des Variétés; M^{lle} DHARVILLE, du théâtre de la Renaissance; MM. BELLOT, FUGÈRE, M^{lle} Marie LEROUX, Louise GÉRALD, du théâtre de la Comédie-Parisienne.

LES TROIS ÉPICIERIS

Vaudeville en 3 actes, du théâtre des Variétés, par MM. Lockroy et Anicet Bourgeois.

M. BARON remplira le rôle de *Lapie*, qu'il a joué au théâtre des Variétés.

C'EST POUR CE SOIR!

A-propos en 1 acte, de M. W. Busnach.

M. BARON remplira le rôle de *Tricoche*.

MADemoiselle AGATHE

Comédie-vaudeville en 1 acte, de la Comédie-Parisienne, par M. Morel.

Intermèdes.

MONSIEUR BOUDE

Scène de la vie conjugale en 1 acte, du théâtre du Palais-Royal, par M. Delacour.

ORDRE : 1. Monsieur boude; 2. Les Trois Epicieris; 3. C'est pour ce soir; 4. Intermèdes; 5. M^{lle} Agathe.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 20 JUIN 1882.

Rente 3 0/0.	81 45
Rente 3 0/0 amortissable.	82 40
Rente 4 1/2.	110 50
Rente 5 0/0.	114 85

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS	ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.
8 25 —	—	11 h. 12 matin.
11 15 —	7 39 soir.	—
1 17 soir.	4 55 —	—
4 55 —	—	9 10 soir.
7 50 —	11 48 —	—
DÉPARTS	ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
18 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
2 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

1° UNE MAISON ET DÉPENDANCES

Situées à l'Homage;

2° UN MORCEAU DE TERRE

Situé à l'Homage;

3° Un Morceau de Terre

Situé au canton des Bonnes-Terres;

4° UN MORCEAU DE TERRE

Situé au canton des Bonnes-Terres;

Le tout commune de **Saint-Paul-du-Bois**.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi.

On fait savoir :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° M^{me} Renée Guérineau, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, veuve de M. René Vinsonneau, « M^{me} » veuve Vinsonneau à cause de la communauté de biens ayant existé entre elle et son défunt mari, et comme donataire de l'usufruit pendant sa vie de tous biens meubles et immeubles composant la succession de son feu mari, en vertu d'un acte de donation passé devant M^e Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, le sept juillet mil huit cent soixante-dix-sept ;

2° M. Jean Vinsonneau-Coutard, propriétaire, demeurant à Doué ;

3° M^{me} Eugène Maillet, épouse de M. Auguste Maillet, et de celui-ci autorisée, demeurant à Doué, quartier de la Chapelle ;

4° Et M. Jean Hublot, menuisier, demeurant à Doué ;

Ce dernier comme tuteur légal de sa fille mineure Marie-Elisa Hublot, issue de son mariage avec M^{me} Marie Maillet, décédée, — M. Jean Vinsonneau, M^{me} Maillet et la mineure Hublot, seuls héritiers de M. René Vinsonneau-Guérineau, ainsi que ces qualités sont constatées dans l'intitulé de l'inventaire dressé après le décès de ce dernier par M^e Taureau, notaire à Doué, le seize mai mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré ;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

Il sera procédé, le samedi quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot.

1° Au lieu dit l'Homage, une maison composée de deux chambres, dont une à cheminée, écurie, cour ou issues, le tout contenant en superficie environ un are dix centiares, joignant au levant M^{me} de Vézins et au couchant Laroche.

2° Au lieu dit l'Homage, un morceau de terre en blé, contenant environ dix-huit ares cinquante centiares, joignant au levant le chemin de la Chapelle et des autres côtés M^{me} de Vézins.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci... 250 fr.

2^e Lot.

1° Au canton des Bonnes-Terres, un morceau de terre en blé, contenant environ quarante-trois ares cinquante-cinq centiares, joignant au midi le morceau de terre ci-après désigné et des autres côtés M^{me} de Vézins.

2° Au canton des Bonnes-Terres, un morceau de terre en blé et avoine, contenant environ un hectare soixante ares, joignant d'un bout le chemin de la Plaine, au nord le morceau de terre ci-dessus et des autres côtés M^{me} de Vézins.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500 »

Total des mises à prix : sept cent cinquante francs, ci... 750 fr.

Tous ces immeubles situés commune de Saint-Paul-du-Bois.

PROCEDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis par procès-verbal de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, du cinq avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, après un commandement préalable du ministère du même huissier, en date du vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré.

A la requête de : 1° M^{me} Renée Guérineau, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, veuve de M. René Vinsonneau, en son vivant marchand de plants ; 2° de M. Vinsonneau-Coutard ; 3° des époux Maillet ; 4° de M. Jean Hublot, ci-dessus qualifiés et domiciliés, sur le sieur Auguste Ferré, cultivateur, et la dame Marie Bancheureau, son épouse, demeurant précédemment à l'Homage, commune de Saint-Paul-du-Bois et actuellement commune de Cizay.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Ferré-Bancheureau, par exploit de Bourasseau, huissier à Doué, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'acte de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 30, numéros 25 et 26.

Par exploits de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, et Bourasseau, huissier à Saumur, l'un en date du dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-deux, l'autre du vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistrés, sommations de prendre communication du cahier des charges, et d'assister à la publication dudit cahier des charges, ont été faites :

1° Aux époux Ferré-Bancheureau, parties saisies ;

2° A M^{me} Marie Doizon, veuve de M. François Dutoir, propriétaire, demeurant au bourg de Martigné-Briand, créancière inscrite ;

3° A M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur.

Ces actes ont été mentionnés en marge de la transcription de la saisie au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-deux, déclaration relative aux hypothèques légales.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels ils pourraient être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suisant ;

2° Et au Greffe du tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt et un juin mil huit cent quatre-vingt-deux, folio... case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (354) Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et de M^e MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire).

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE LA TRÔCHOIRE

Commune de Couzières (Indre-et-Loire), Au confluent de la Loire et de la Vienne, route de Saumur à Chinon,

Comprenant :

CHATEAU (15 pièces), vastes servitudes, grandes caves, bien aménagées ;

PARC de 6 hectares, parfaitement clos ; bosquets, pelouses, ombrages, terrasses sur la Loire, vignes de première qualité (cru des Côteaux) ;

7 hectares de bois à proximité du château ;

6 hectares de terres labourables et vignes en plusieurs parcelles, contiguës aux murs du parc ;

3 hectares de prés, vallée de la Vienne.

Vue splendide, chasse, pêche, navigation de plaisance.

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire). (326)

M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAITRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée d'un rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 59 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A CÉDER

BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des oublies et des macarons.

S'adresser à M^{me} PRÉSCHEUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (293)

A VENDRE

A l'amiable, pour cause de décès,

MATÉRIEL

DE LOUEUR DE VOITURES

Comprenant : sept chevaux, un omnibus bourgeois, deux calèches, un phaéton, une américaine, un break, trois cabriolets, une carriole.

S'adresser à M^{me} veuve LOAHO, place de la Mairie, à Gbinon. (345)

A VENDRE

UNE

FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

MAGASIN DE PARAPLUIES

Et Mercerie.

M^{me} V^o PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

A VENDRE

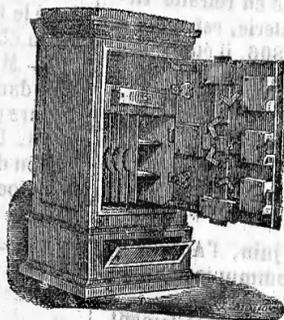
COUPES DE PRÉS

S'adresser à M^{me} veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'HOTEL VÉE

Situé à Saumur, place Maupassant.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser au notaire. (262)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie.

Le samedi 24 juin 1882, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, de 23 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (355)

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 1.

FONDERIE DE CUIVRE ET BRONZE

M. BLAIN, fondeur en cuivre, rue Nationale, à Saumur, l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, concessionnaires des Eaux de la Ville, qu'il tient à leur disposition divers Instruments d'arrosage, dont il est fabricant :

LANCES, RACCORDS, TUYAUX CAOUTCHOUC,

Robinets cuivre de tous calibres pour pressions d'eau, pompes et accessoires, etc. Réparations en tous genres.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste-Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERCURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains, Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE

Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions financières.

G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont restés intacts, les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 25 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le